



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE

Réunion restreinte 17 octobre 2019

Présidence : M. Nicolas VUILLEMIN

Présents : MM. Jawad BELAINOUSSI – Franck MOSCATO – Michel NAGEOTTE – Philippe SURDOL – Pierre-Etienne DEMILLIER

Assiste : Mme Delphine SCARAMAZZA

1 – CHAMPIONNAT

1.1 – R1 FUTSAL

Depuis le début de la saison, la commission doit faire face à de nombreux problèmes de comportements sur les rencontres de R1 Futsal. Il est envisagé de désigner des délégués et de former des responsables sécurité dans les clubs.

La commission en collaboration avec la cellule prévention sécurité organisera une réunion spécifique responsable sécurité.

Par ce présent courrier, la Commission déplore ces agissements qui nuisent au développement du futsal et de sa promotion. Elle attend des autres instances ligue la plus grande fermeté concernant ces agissements

Elle demande à l'ensemble des présidents de club de prendre en compte rapidement cet aspect sécurité et leur conseille de nommer, former un ou des référent(s) sécurité pour enrayer cette problématique.

Elle demande également aux coaches, capitaines de chaque club de prendre leurs responsabilités et de bannir tout mauvais agissement provenant des joueurs.

. Match n°22458.1 – Sporting Futsal Besançon / Gueugnon FC du 14/10/19

Forfait déclaré de l'équipe de Gueugnon FC.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Gueugnon FC (Score 3 – 0). Retire 1 point au classement de l'équipe de Gueugnon FC et attribue le gain du match à l'équipe de Sporting Futsal Besançon (3 points).

Elle inflige une amende de 35 euros au club de Gueugnon FC.

. Demandes de changements

Match n°22451.1 – Team Montceau Foot / F5 Dijon Métropole du 23/09 au 07/10

La commission a donné son accord

Match n°22464.1 – Gueugnon FC / F5 Dijon Métropole du 25/10

La commission a donné son accord et fixera une date de report

Match n°22473.1 – Besançon Académie Futsal / Gueugnon FC du 11/11 au 15/11

La commission a donné son accord pour l'inversion de la rencontre en raison de l'indisponibilité du gymnase Malcombe.

1.2 – R2 FUTSAL

Courriel de Chalon Académie Foot

La commission décide d'intégrer l'équipe 2 de Chalon Académie Foot dans le groupe A constitué de 4 équipes.

Courriel de FC Le Creusot

La commission prend connaissance du courriel de ce club expliquant les difficultés rencontrées dans l'enregistrement de ses licences dû à son affiliation tardive et des soucis informatiques.

Une personne des services de la Ligue prendra contact avec ce club pour solutionner leur problème.

La commission décide de reporter la rencontre FC Le Creusot / F5 Dijon Métropole 2 prévue le 24/10 au 07/11.

S'agissant du deuxième report de cette rencontre, celle-ci devra impérativement se disputer.

Courriel de Sport Réunis Belfort

La commission prend connaissance du courriel de ce club les informant de l'indisponibilité du gymnase Pierre de Coubertin (tournoi de futsal interne au Clé Trois Chênes) le 18/10/19 pour la rencontre Sport Réunis Belfort / Sporting Belfort Futsal à 19h45.

Courriel de Sporting Belfort

La commission prend connaissance du courriel de ce club concernant la rencontre citée ci-dessus.

La commission décide de demander au club de Sport Réunis Belfort de fournir un courriel du propriétaire du gymnase précisant l'indisponibilité de celui-ci le vendredi 18/10 à 12h00.

Sans réponse de la part de ce club, la rencontre sera maintenue.

Demandes de changements

Match n°22668.1 – Joigny US / Chalon Académie Foot 2 du 14/10 au 21/10

Elle a donné son accord

Match n°22664.1 – FC Le Creusot / F5 Dijon Métropole 2 du 24/10 au 07/11

Elle a donné son accord

Match n°22660.1 – Sport Réuni Belfort / SC Montbéliard Futsal 2 du 08/11 au 12/11

Elle donne son accord

La commission souhaiterait que la FMI se mette en place sur les compétitions de R2 Futsal dès la journée 6 (matches retour). Nicolas Vuillemin en informe les personnes concernées.

2 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FUTSAL

La commission prend connaissance de la liste des 23 équipes engagées.

Elle répartit ces clubs en 6 groupes géographiques (5 groupes de 4 – 1 groupe de 3)

Les matches 1 auront lieu du 2 au 6 décembre 2019.

Les matches 2 auront lieu du 20 au 24 janvier 2020

Les matches 3 auront lieu du 3 au 7 février 2020

Les clubs recevront le calendrier des matches prochainement.

Les 1ers de chaque groupe et les 2 meilleurs 2^{ème} sur l'ensemble des groupes de 4 soit 8 équipes sont qualifiés pour les ¼ de finale du 11 au 15 mai 2020 soit 4 matches. Les équipes du même club doivent se rencontrer obligatoirement à ce stade de la compétition.

Pour rappel, les rencontres de ½ finales sont prévus du 25 au 29 mai 2020 et la Finale du 8 au 14 juin 2020.

Feuille de match

Pour cette compétition, la feuille de match papier sera utilisée.

3 – COUPE NATIONALE FUTSAL

La commission établit la répartition des 41 équipes engagées.

La commission demande aux représentants des Districts de fournir avant le 31 octobre 2019 (créneau de 2h30) :

Pour le Tour 1 (du 10 au 15 décembre 2019)

Pour la Nièvre : 1 créneau de gymnase
Pour l'Yonne : 1 créneau de gymnase
Pour la Côte d'Or : 1 créneau de gymnase
Pour la Saône et Loire : 1 créneau de gymnase
Pour le Jura : 1 créneau de gymnase
Pour le DTB : 1 créneau de gymnase
Pour la Haute Saône : 1 créneau de gymnase

Pour le Tour 2 (du 19 au 22 décembre 2019)

Pour l'Yonne : 1 créneau de gymnase
Pour la Côte d'Or : 1 créneau de gymnase
Pour la Saône et Loire : 1 créneau de gymnase
Pour le DTB : 2 créneaux de gymnase
Pour la Haute Saône : 2 créneaux de gymnase

Pour les Tours 3 et 4

Le tour 3 est prévu du 3 au 5 janvier 2020 et le tour 4 du 11 au 12 janvier 2020
Les clubs intéressés pour organiser ces tours doivent adresser un courriel à sportif@lbfc.fff.fr
Une fiche de candidatures avec un cahier des charges vous sera transmis.
La date butoir pour cet appel à candidatures est fixée au 1^{er} décembre 2019.

4 – U15R PRATIQUE ASSOCIEE

Suite à une décision du Conseil d'Administration, la commission décide de mettre en place une pratique associée réservée aux équipes évoluant en U15R soit 12 équipes.
Cette pratique est obligatoire.

Les clubs sont répartis en 2 groupes de 6
- Match aller : week-end du 25 ou 26 janvier 2020 sur deux sites
- Match retour : week-end du 1er ou 2 février 2020 sur deux sites
- Finale avec les 4 premiers de chaque groupe (soit 8 équipes) le 15 ou 16 février 2020 sur un site

La commission demande l'aide des districts et des représentants de District Côte d'Or et Doubs Territoire de Belfort pour fournir 1 Créneau à Dijon (alentour) ainsi qu'à Besançon (alentour) pour le week-end du 25/26 janvier 2020 et du 1^{er}/2 février 2020 (au total 2 créneaux chacun).
Un retour pour le 25 novembre maximum est souhaité.

Il est demandé à chaque club de fournir un listing de joueurs qui vont participer à cette compétition (12 maximum) pour le 1er décembre 2019.
Ces joueurs ne pourront pas participer aux compétitions Futsal de District.
Le droit d'engagement est fixé à 20€
Une caisse de péréquation est mise en place.

Les clubs de U15R recevront une modalité pratique.

5 – FUTSAL SENIORS FEMININS

Suite aux réunions d'échanges avec les clubs féminins la saison passée, la commission propose une pratique féminine seniors futsal pour les journées banalisées sur le calendrier soit le 11-12 janvier – 18-19 janvier – 25-26 janvier.
Cette pratique est réservée aux équipes participant **dans les compétitions de R1F et R2F**. A noter que les équipes qui ne s'inscriront pas dans cette compétition ne pourront pas pratiquer en District.
Les clubs peuvent s'engager via FOOTCLUBS jusqu'au 28 octobre prochain.

6 – QUESTIONS DIVERS

. Courriel de PMA Futsal

La commission prend connaissance du courriel de ce club souhaitant organiser un tournoi futsal le 19 janvier 2020 et associer une sélection régionale.

Elle transmet ce courriel à la Commission Technique Régionale.

. Finales Seniors et Jeunes pratique associée – février 2020

Un courrier de réservation des installations sera adressé à la Ville de Dijon

. Support temps mort – compteurs de faute

Les clubs de R1 et R2 Futsal recevront un support temps mort.

Les compteurs de faute seront adressés aux clubs demandeurs.

Prochaine réunion plénière : **lundi 25 novembre 2019 à 18h00**

Le Président,

Nicolas VUILLEMIN

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football